Réunion publique de concertation de Saint-Junien– 20 juin 2023

Organisateur : Région Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participants : 6

Le format de cette réunion de concertation a été modifié : les participants ont préféré exprimer leurs avis, propositions et questions à l'oral plutôt que de les inscrire sur les planches thématiques, comme cela s'est fait lors des autres réunions publiques de concertation en présentiel. Ces échanges sont retranscrits ci-après.

Maîtrise de l'urbanisation ; préservation des terres agricoles, des sites naturels, des forêts et de la qualité des sols

Prendre en compte la consommation d'espaces liés aux projets énergétiques : beaucoup d'hectares sont déjà fléchés vers des projets énergétiques dans le Nord de la Haute-Vienne (éolien et photovoltaïque). Le risque est que les collectivités n'aient plus de marges de manœuvre pour autre chose. Il est recommandé de développer le photovoltaïque en toiture et l'éolien en off-shore. Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte la consommation foncière liée aux postes sources.

S'appuyer sur les pôles de services et d'équipements pour conforter le développement rural : le développement ne peut être l'affaire que des grandes agglomérations et du littoral. Les pôles de service des territoires ruraux sont à conforter dans le cadre d'un projet de territoire avec un choix d'armature. Dans un contexte de hausse de prix des carburants, et si les gens sont amenés à moins se déplacer, il est indispensable de consolider les pôles de service en proximité.

Développer les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) : la couverture en documents de planification SCoT et PLUi est à parfaire, le sujet ne peut pas se penser à la commune. Il est nécessaire de donner aux communes les moyens réglementaires de gérer la maîtrise de l'urbanisation alors que les compteurs tournent.

Donner les moyens de requalifier les bâtiments existants : il faudrait réaliser des états des lieux du bâti existant et mettre des moyens pour rénover l'habitat. L'assouplissement des contraintes patrimoniales devrait également être étudié pour que les villes puissent être vivantes.

Réfléchir au développement des zones périurbaines : plutôt que les agglomérations captent tout (habitant, services, …), il serait nécessaire d'aménager les couronnes proches des grandes villes en y apportant les services nécessaires. C'est aussi un enjeu pour les mobilités.

Développement et localisation des constructions logistiques

Changer les modes de consommation : plutôt que de « s'adapter » au système, il serait préférable s'attaquer au vrai problème en remettant en question le modèle économique et en changeant les modes de consommation.

Lier la logistique et la mobilité des personnes, en entretenant/régénérant les lignes ferroviaires et en développant les embranchements : la réouverture de la ligne ferroviaire Angoulême/Limoges est un enjeu. Il est nécessaire d'avoir un aménagement ferroviaire régional pour que les marchandises et le fioul arrêtent de transiter par camions, c'est une aberration. Il y a une voie de camion dédiée, de fait, sur la RN10. Certaines carrières pourraient s'embrancher au

fer car elles sont proches des voies ferrées, les exploitants en ont fait la demande mais le gestionnaire de réseau n'a jamais autorisé.

Faire une étude sur les bassins de vie, pour réfléchir aux besoins logistiques : l'armature logistique doit être réfléchie à l'échelle des bassins de vie notamment sur les secteurs où l'activité économique est importante (Saint Yrieix-La-Perche, Bellac).

Remettre sur la table le sujet de la taxation/péage des camions

Prévention et gestion des déchets

Aménager le territoire pour avoir des structures publiques de traitement/élimination suffisantes : il est nécessaire d'avoir une meilleure répartition des solutions d'incinération, de traitement et d'enfouissement

Inciter à réduire les déchets ménagers : il y a des objectifs nationaux, régionaux et locaux de réduction des déchets ménagers, mais la réalité est qu'ils sont en hausse. Il est nécessaire de développer les solutions de tri individuel et collectif.

Multiplier les filières de tri et de traitement différenciées (selon les matériaux…) : le réemploi n'est pas encore suffisamment développé. Il est nécessaire de développer les filières et de mettre les moyens derrière car il faudra plus de bennes et plus d'espaces pour les mettre.

Encourager les collectivités à développer l'incitatif : l'expérience du SYDED87 montre que le volume collecté diminue depuis la mise en place de ce système, même s'il est enregistré une hausse des emballages en proportion.

Agir pour limier la production de plastique et le recyclage des déchets : il serait nécessaire de s'attaquer au problème à la source en interdisant les emballages en plastique. En aval, la R&D (recherche et développement) autour du recyclage des plastiques devrait être plus investie.

Avoir une meilleure animation de réseau de l'ensemble des structures locales, au niveau de la Région : les acteurs des déchets ont besoin d'échanger sur les pratiques de prévention, de collecte et de traitement et sur leurs harmonisations. Il faut une instance d'échange et de coordination qui se réunisse régulièrement à l'échelle régionale.

Faire évoluer les modes de collecte en proximité : les déchèteries centrales sont une chose mais il est nécessaire d'étudier le développement des déchèteries mobiles. C'est également un enjeu pour limiter les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre.

Avoir un traitement des biodéchets et déchets verts différencié en secteur rural : les solutions de compost des biodéchets ou de réutilisation pour l'alimentation animale pourraient être plus étudiées en secteur rural.